



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en Unité d'Enseignement Élémentaire (UEE) Autisme E.P.PU MELLY ET PAUL PUAUX 0841254G Avignon	
Rattachement administratif : E.P.PU MELLY ET PAUL PUAUX	Texte de référence : instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA).
Quotité : temps complet Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : NBI de 27 points Versement de l'indemnité 1914 (ISAE), soit 212.50 euros/mois
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidatures qui auront été sélectionnées	Conditions : titre exigé : CAPASH/CAPPEI Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Le professeur des écoles, de préférence spécialisé, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et du directeur de l'école. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées à la formation, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de l'établissement médico-social. L'organisation et le fonctionnement des UEEA sont définis dans le cahier des charges national des UEEA (instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA)). Les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) sont des unités scolarisant 10 élèves. Les enfants scolarisés sont ceux de la classe d'âge de l'école élémentaire. L'UEEA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ces élèves sont orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et scolarisés dans l'unité d'enseignement dont il est doté. L'UEEA est implantée en milieu scolaire ordinaire. Sa création vise à offrir une poursuite de scolarité dans le premier degré, en diversifiant les modalités de scolarisation possibles.	

Compétences attendues :

- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire
- Avoir une connaissance du cahier des charges des UEEA, de quelques éléments de prise en charge de l'autisme (recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé)
- Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement des cycles 2 et 3 et garantir le respect de leur mise en œuvre en fonction des besoins et objectifs de travail identifiés en équipe.
- Être capable de coordonner un projet
- Disposer d'un esprit de synthèse, de qualités rédactionnelles et communicationnelles
- Favoriser l'établissement de relations de confiance
- Être Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive.

Connaissances :

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

L'unité d'enseignement élémentaire autisme sera installée à l'école Joly Jean d'Avignon.
L'enseignant peut être amené à participer à des réunions de synthèse et de coordination le mercredi matin ou hors temps scolaire et hors de l'école dans laquelle est implantée l'UEEA.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr